

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article1004>

Affaire Aristide & Tacita : Mobilisation lundi 20 juillet 2009 !!!

- Actualité -

Date de parution : 19 juillet 2009

Date de mise en ligne : vendredi 17 juillet 2009

Mis à jour le : vendredi 17 juillet 2009

UGTG.org



Rappel des faits :

Deux des plus actifs Avocats de « Liyannaj Kont Pwofitasion - LKP » sont dans le collimateur de la Justice Coloniale.

Maîtres Sarah ARISTIDE et Patrice TACITA sont à nouveau convoqués pour comparaître à Paris les 17 et 16 Juin 2009 devant le Vice Président du TGI de Paris, Juge d'instruction pour mises en examen.

Les Avocats Militants Guadeloupéens Sarah ARISTIDE et Patrice TACITA, après avoir découvert que certaines de leurs conversations avec leurs clients faisaient l'objet d'écoutes téléphoniques illégales par des policiers, avaient porté plainte, plainte qui jusqu'ici n'a toujours pas été instruite. A l'inverse, ils sont poursuivis pour avoir dénoncé ces pratiques. En d'autres lieux, ces "dérives" auraient été fermement dénoncées et les coupables lourdement sanctionnés.

Mais nous sommes en Guadeloupe et la pratique des écoutes téléphoniques illégales, la violation de la confidentialité des correspondances entre un avocat et son client, la répression anti syndicale, la discrimination raciale à l'embauche à l'encontre des Guadeloupéens sont monnaies courantes car tolérées et "légalisées" par le système colonial Français.

Ces pratiques, ni nouvelles ni isolées, sont un des aspects de "l'Etat policier" qui réprime toutes celles et ceux qui osent s'opposer au mépris, à la négation, à l'exploitation et à la discrimination dont nous sommes, nous Guadeloupéens, victimes an péyi annou.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pointe-à-Pitre, le 17 juillet 2009

Maître Sarah ARISTIDE et Maître Patrice TACITA sont convoqués le **lundi 20 juillet 2009 à 9h00** [\[1\]](#) pour être mis en examen sur plainte d'un Juge pour diffamation et violation du secret de l'instruction.

Au-delà des faits qui sont énoncés, ce qui leur est reproché est d'avoir dénoncé des pratiques d'écoutes illicites violant les droits de la défense et mettant en péril la liberté des citoyens.

Le Collectif des Avocats constitués pour assurer leur défense dénonce ces poursuites dont le but est de museler une certaine forme de défense ; et appelle les Avocats et les citoyens épris de liberté à manifester leur solidarité à ces Confrères ce jour là.

Pour le Collectif d'Avocats,

Monsieur le Bâtonnier Roland EZELIN.

[\[Maître Sarah Aristide {JPEG}\]](#)

[\[Maître Patrice Tacita {JPEG}\]](#)

Post-scriptum :

- ▶ [Lettre ouverte d'avocats à Nicolas Sarkozy](#) - 27 juin 2009
- ▶ [Affaire des écoutes téléphoniques de Maître Sarah ARISTIDE - Déclaration de l'UGTG à propos de l'arrêt de la Cour d'appel de Basse-Terre](#) - 24 Juillet 2008
- ▶ [Confession d'avocats à un prêtre de passage](#) - 10/11/2008
- ▶ [Lettre d'Aristide & Tacita au procureur Prêtre](#) - 31 Mars 2009
- ▶ [Affaire S. Aristide & P. Tacita : Communiqué des avocats](#) - 18/05/09
- ▶ [Communiqué du Comité de soutien de Maîtres ARISTIDE & TACITA](#) - 10 Juin 2009
- ▶ [Comprendre l'affaire Aristide & Tacita : Maître Roland Ezelin](#) - 13/06/09
- ▶ [Affaire Aristide & Tacita : communiqué du LKP](#) - 16 juin 2009

[1] NDLR : Sarah Aristide et Patrice Tacita sont tous deux convoqués au tribunal de Pointe à Pitre